

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N°2020-048

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT  
59580

### Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de la société EPS, sise 72, rue Cassiopée à Chavanod (74650), relative aux travaux de remplacement de poteaux téléphoniques place pour place pour passage de la fibre optique, qui auront lieu rues Albert Lévêque, Paul Zeller et René Delacroix, entre le 6 juillet et le 6 août 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** –

Pour la bonne réalisation des travaux précités, la circulation des véhicules sera alternée rues Albert Lévêque, Paul Zeller et René Delacroix, entre le 6 juillet et le 6 août 2020 ;

**Article 2** –

Pendant la durée des travaux, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

**Article 3** –

La vitesse de tous les véhicules circulant sur les voies en travaux, sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier durant cette période.

**Article 4** –

Pendant cette même période, le dépassement de tous les véhicules sera interdit, sur les voies précitées.

**Article 5** –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la société EPS, pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 6** –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**Article 7** –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la société EPS de Chavanod.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable du service exploitation de Transvilles de Saint-Saulve.

Fait à Emerchicourt, le 23 juin 2020

Le Maire,

Michel LOUBERT.